

1. *Débitrice:* **EasyInternet SA**, chemin de la Venoge 7,
1025 St-Sulpice
2. *Remarques:* Faillite sans poursuite préalable 190 LP
A vous EasyInternet SA, sans administrateur, sans actionnaire
Vous êtes avisée que, par décision rendue le 24 mai 2007, la présidente a admis la requête de faillite sans poursuite préalable formée le 16 avril 2007 par Kustom Diffusion Sàrl contre EasyInternet SA à Saint-Sulpice, a prononcé la fail-
lite sans poursuite préalable d'EasyInternet SA, chemin de la Venoge 7, 1025 Saint-Sulpice, pour prendre effet le jeudi 24 mai 2007 à 10 h.
Vous avez le droit de recourir au Tribunal Cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de La Côte, dans les 10 jours dès la présente publication.
Vous avez également le droit de demander le relief de cette décision par acte déposé au greffe précité, dans les 3 jours dès la présente publication.

Tribunal d'Arrondissement de La Côte
1260 Nyon
(03953238)